



Les Armes-Réunies La Vignerole
Société de tir aux armes d'épaule et de poing
2605 Sonceboz-Sombeval

Stand
Air comprimé

Coupe PAC ARV

Nouveau Challenge

Règlement

1. Cette compétition Coupe PAC " ARV " a pour but d'apporter de la compétition dans le cadre des entraînements au pistolet à air comprimé.
2. Cette compétition est ouverte à tous les membres PAC des ARV.
3. Afin qu'un maximum de tireur PAC puissent y participer, dès l'édition 2022-23, les tireurs de la catégorie V et SV peuvent tirer sur appui.
4. Cette compétition est gratuite pour tous les membres PAC des ARV.
5. Chaque participant ne pourra tirer cette compétition que les soirs d'entraînements, soit actuellement le **mardi dès 18h00**.
6. Un membre qui désire participer à la compétition, mais qui a un empêchement valable pour le ou les soirs d'entraînements devra demander l'autorisation au chef de tir PAC. La décision d'autoriser une dérogation sera prise par le chef de tir PAC et le président. La décision, sans commentaire et sans appel, sera communiquée au demandeur.
7. **La première partie** de cette **Coupe PAC** est une **ronde de qualification**. Elle se terminera le dernier soir d'entraînement prévu par le calendrier PAC avant Noël.
8. Programme de tir : **20 coups, coup par coup sur les cibles PAC personnelles avec numéros qui se suivent**.
9. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs tireurs, c'est le nombre de 10, 9, 8, etc. qui départagera les participants de la ronde de qualification. Il en sera de même pour les huitièmes, les quarts et les demi-finales.
10. Chaque soir d'entraînement, le tireur a le droit de tirer autant de fois qu'il le désire pour obtenir le meilleur total. Sur une cible PAC numérotée, on peut tirer jusqu'à un maximum de 5 coups bien visibles. Les numéros des cibles doivent être progressifs et continus. La suite de ces cibles doit faire apparaître un total de 20 coups.
11. Le tireur remet ses cibles au chef de tir PAC, ou dans la boîte prévue à cet effet, chaque mardi soir pour que le chef de tir PAC puisse établir un nouveau classement intermédiaire. Celui-ci sera affiché au stand.
12. **Pour la deuxième partie** de cette compétition, **les 16 meilleurs tireurs seront qualifiés**. Un tirage au sort déterminera la position dans le tableau de chaque qualifié (n°1 à n°16) pour la suite de la Coupe pour l'obtention final du challenge.
13. A partir de ce stade de la compétition, seuls 2 coups par cible sont admis. Chaque tireur qualifié recevra ces 10 cibles numérotées et timbrées avant chaque tour. Les numéros des cibles seront progressifs et continus.
14. Chaque qualifié est en confrontation directe avec un autre qualifié selon le tableau ci-dessous.
15. Le 1^{er} tour, huitièmes de finale, à lieu sur 3 soirs d'entraînements à mi-janvier.
Le 2^{ème} tour, quarts de finale, à lieu sur 3 soirs d'entraînements à fin janvier/début février.
Le 3^{ème} tour, demi-finale, à lieu sur 2 soirs d'entraînements à fin février.
16. **La Finale à lieu, au plus tard, le dernier mardi soir précédent l'assemblée générale**.
17. La finale se tirera sous la forme d'une **finale olympique** soit :
 - Avant le début de la finale, un juge-arbitre sera désigné pour valider les coups devant être jaugés. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.



18. Le vainqueur recevra le challenge de cette « Coupe PAC ARV » pour une année.
19. Ce challenge est mis en jeu pendant 10 ans, celui qui l'aura gagnée le plus de fois, le recevra définitivement. En cas d'égalité, celui qui l'aura gagnée le plus récemment en sera l'heureux propriétaire.

6, 13, 20 janvier 27 jan., 3, 10 fév. 17, 24 février 10 mars

RIS / 31.10.2025